



PATRIMOINE MONDIAL



Candidature

Chaîne des Puys faille de Limagne



Communiqué

Paysage emblématique et distinctif, la Chaîne des Puys est l'image que l'on associe immédiatement à l'Auvergne.

Ce site familier et accueillant, dont un classement au titre des monuments naturels a reconnu la valeur esthétique en 2000, est également un lieu fondateur et d'importance mondiale pour la volcanologie et la géologie. Rassemblant en un même lieu les principaux mécanismes qui façonnent un continent, c'est une formidable encyclopédie du volcanisme et des processus géologiques représentatifs de l'histoire de la Terre. Sa signification est universelle et c'est pourquoi cet ensemble naturel mérite d'être expliqué, préservé et transmis.

Fruit d'une réflexion lancée en 2007 par le département du Puy-de-Dôme, la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO est une démarche aussi exigeante qu'ambitieuse. Elle nécessite l'implication des acteurs publics locaux et nationaux pour la gestion du site - communes, département, région et Etat -, la connaissance du territoire - Parc naturel régional, acteurs culturels, économiques et sociaux -, un effort commun de gestion ainsi que les travaux de recherche menés par la communauté scientifique.

L'unanimité suscitée jusqu'ici par ce projet a permis de franchir en novembre 2010 un pas décisif avec l'accord du Comité national des biens français du patrimoine mondial pour l'inscription sur la liste indicative. C'est un préalable indispensable à toute reconnaissance par le Comité du patrimoine mondial. C'est la première étape d'un long processus, mais une étape primordiale qui autorise à croire en ce projet et à y associer pleinement la population. Aujourd'hui, les équipes du Conseil général et du Parc des Volcans travaillent à la finalisation du dossier pour pouvoir briguer la sélection française en novembre 2011.

Le mot du président



Jean-Yves Gouttebel
président du Conseil général
du Puy-de-Dôme

La reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et son environnement géologique ne peut se concrétiser sans une grande mobilisation autour de ce projet. Au-delà des qualités intrinsèques de ce site et de sa valeur scientifique, ce sont bien le soutien et la contribution de chacun qui donneront à cette candidature toute sa valeur et son sens. Faire de tous les Puydômois des acteurs de la valorisation de leur territoire et de sa reconnaissance internationale, voilà la clé du succès.



© J.F. Volihés



Candidature de l'ensemble tectono-volcanique Chaîne des Puys et faille de Limagne

- 4 **1** Le patrimoine mondial
- 6 **2** La Chaîne des Puys & la faille de Limagne
 - 2.a Carte d'identité du bien
 - 2.b Objectifs de cette candidature
 - 2.c La valeur universelle exceptionnelle
- 10 **3** Un projet de territoire fédérateur
 - 3.a Les porteurs du projet
 - 3.b Le plan de gestion
- 12 **4** Le processus d'inscription
 - 4.a Les étapes
 - 4.b Le calendrier
 - 4.c Autour du projet

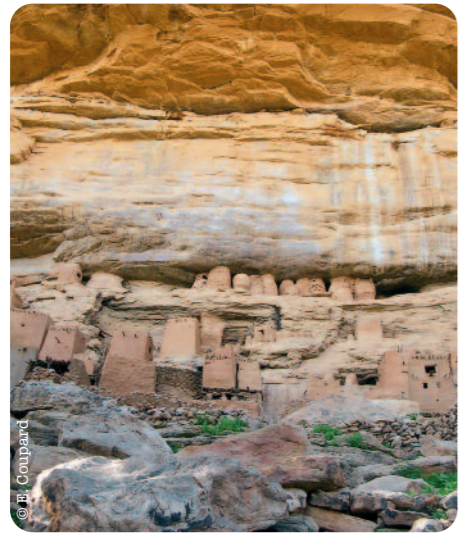


... Le patrimoine mondial

Elément constitutif de l'identité d'un territoire, **le patrimoine est une problématique majeure du développement durable**, illustrant bien les enjeux de conservation et de transmission des héritages culturels et naturels qui structurent des sociétés. C'est ce qu'entend promouvoir l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), à travers la Convention concernant la protection du patrimoine mondiale culturel et naturel, adoptée en 1972.



Val de Loire, France
Bien culturel
2000



Bandiagara, Mali
Bien mixte
1989

Une liste qui évolue

D'abord réservée aux sites les plus spectaculaires (Grand Canyon, Acropole, Baie d'Ha-Long...), la notion de patrimoine mondial s'est développée au cours du temps pour **gagner en sens, voire en sensibilité**, comme en témoignent les inscriptions du Mémorial de la paix d'Hiroshima en 1996 ou de la prison de Robben Island en 1999.

Le patrimoine mondial de l'UNESCO a évolué vers la reconnaissance de la dimension humaine et de la signification culturelle et scientifique des sites.

Avec 35 sites inscrits, la France fait partie des Etats les plus représentés sur la Liste du patrimoine mondial.

En mai 2011

- ▶ 911 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial
- ▶ Répartis dans 161 Etats-parties
- ▶ 704 biens culturels
- ▶ 180 biens naturels
- ▶ 27 biens mixtes
- ▶ 187 Etats-parties ont ratifié la Convention du patrimoine mondial

Retrouvez la Liste du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list>



Hiroshima, Japon
Bien culturel
1996



Los Glaciares, Argentine
Bien naturel
1981

2

La Chaîne des Puys la faille de Limagne

2.a Carte d'identité du bien



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

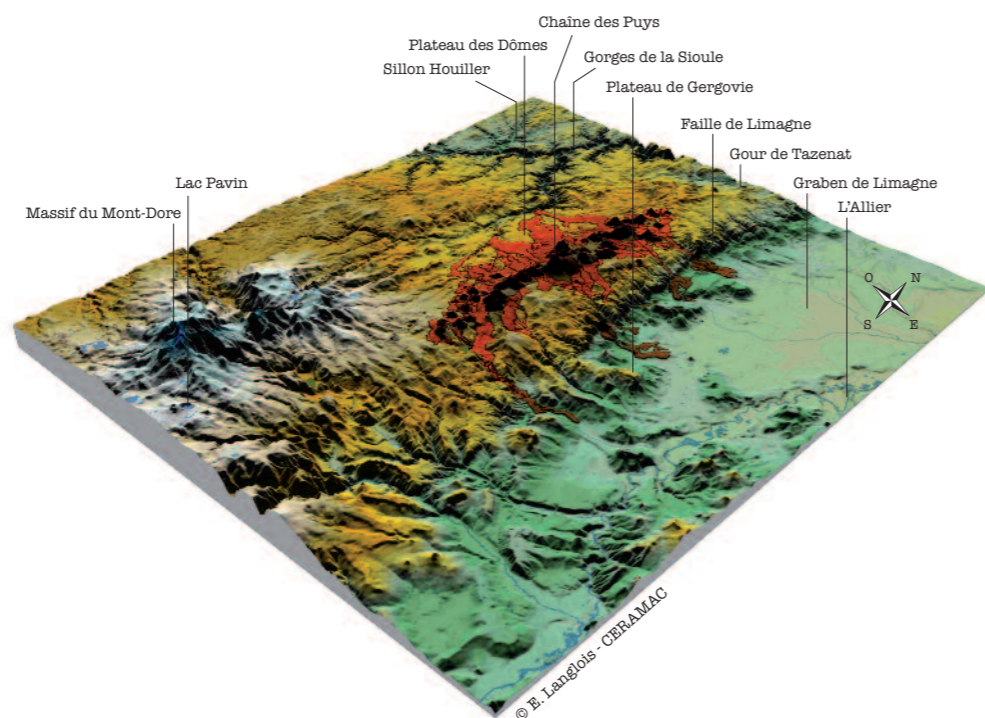
Pays : France
 Région : Auvergne
 Département : Puy-de-Dôme
 Surface du bien : 219,44 km²
 Surface de la Zone Tampon : 193,38 km²
 Bien et zone tampon : 412,82 km²

► **Plus jeune ensemble volcanique de France métropolitaine**, la Chaîne des Puys est non seulement un paysage admirable par ses formes variées et alignées, mais également un site géologique de première importance au regard des processus qui ont conduit à sa formation.

► Jeune à l'échelle géologique, puisqu'elle s'est formée entre 95 000 et 8 400 ans, pour sa partie centrale, **elle résulte cependant d'une succession de séquences de plus de 350 millions d'années.**

► Alignés parallèlement à la faille bordière de la Limagne, les quelque **80 puys** que compte l'alignement principal, s'étalent sur près de 32 kilomètres entre le maar de Beaunit et la Narse d'Espinasse.

► Cette province volcanique comprend dans sa partie centrale des édifices remarquables tels que le **puy de Dôme**, le **cône du Pariou** ou encore les **cratères jumeaux de La Vache et Lassolas.**



2.b Objectifs de cette candidature

Cette candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial met en jeu de nombreux acteurs du territoire et fait appel à différentes compétences. Son objectif est multiple :

- Faire reconnaître **la valeur universelle exceptionnelle** de ce bien en tant qu'élément du patrimoine de l'humanité
- **Garantir sa préservation et son intégrité** sur le long terme et les concilier avec les évolutions économiques et sociales
- **Impulser un développement local durable** porté par un tourisme responsable et une attractivité renforcée du territoire
- **Valoriser et encourager la recherche scientifique** nationale et internationale sur un site majeur, notamment pour la volcanologie et la géologie

Basé sur la coopération locale, le projet d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'en participe pas moins d'une démarche de sensibilisation universelle à la protection et la conservation du patrimoine : les valeurs portées par l'UNESCO sont celles de la responsabilité à l'égard de l'héritage qui est légué et du devoir de le protéger pour les générations futures.

2.C La valeur universelle exceptionnelle

Condition sine qua non de l'inscription au patrimoine mondial, la valeur universelle exceptionnelle d'un bien consiste, pour les experts de l'UNESCO, à lui reconnaître une importance naturelle et/ou culturelle tellement significative qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

Le bien proposé répond par plusieurs aspects aux critères (vii) et (viii) des **Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial** :

“ Un paysage à la beauté naturelle remarquable ”

Critère vii

« Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »

Site dont les qualités scéniques, la pureté et l'harmonie des lignes ont été reconnues dès le II^e siècle après J.C. par les Romains qui l'ont élu pour y établir le plus grand sanctuaire de montagne de la Gaule antique, la Chaîne des Puys est naturellement mise en exergue par la faille de Limagne qui lui sert de piédestal géologique. Ce foisonnement exceptionnel d'édifices éruptifs aux formes variées, remarquablement denses et alignées, est devenu une norme universelle pour la perception visuelle d'une chaîne de volcans monogéniques.

“ Un ensemble fondateur pour la volcanologie ”

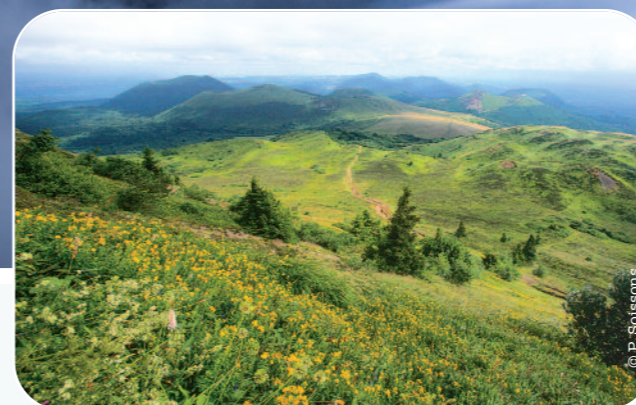
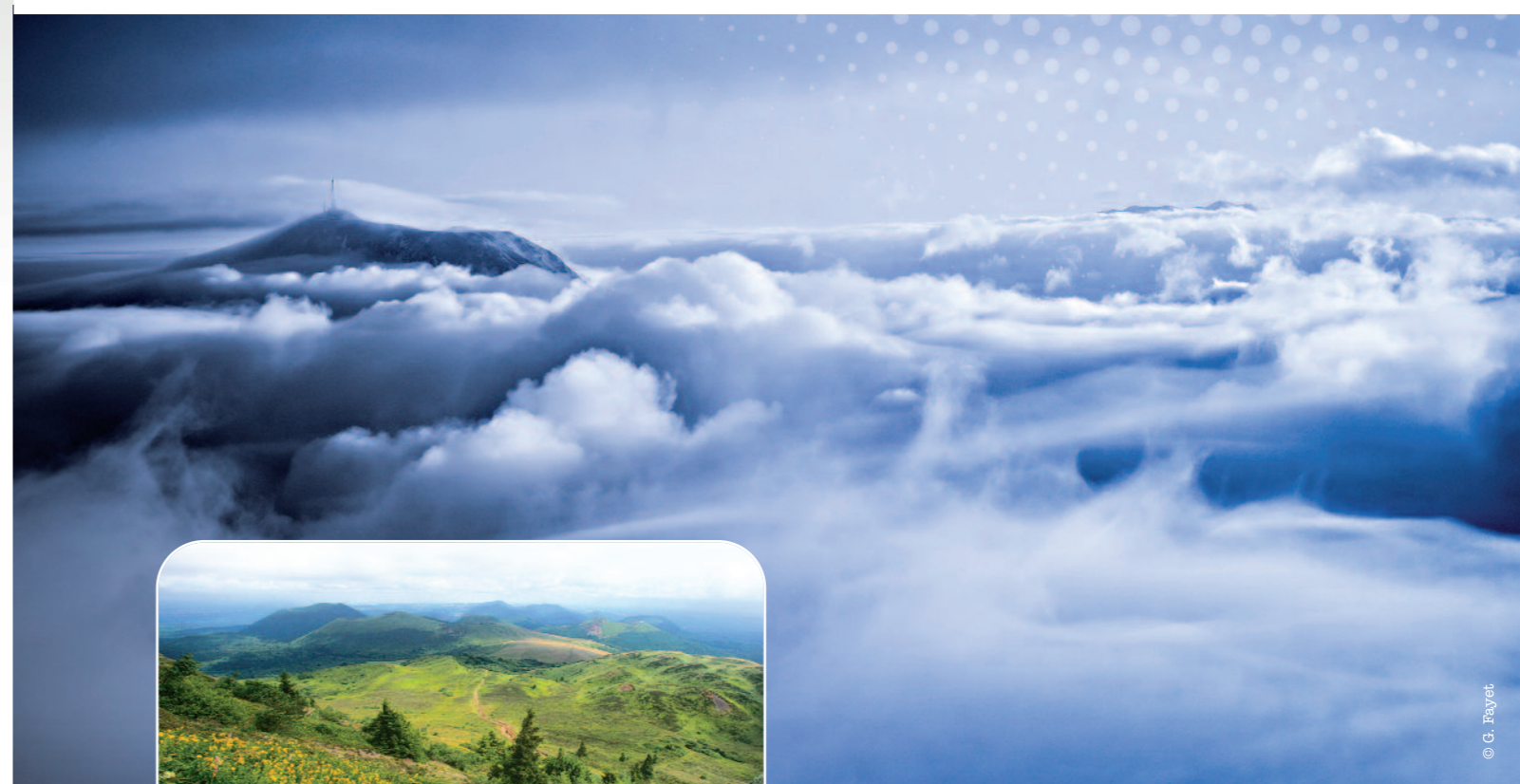
Critère viii

« Être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification »

L'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne permet d'appréhender à petite échelle la question géomorphologique fondamentale de l'émergence des formes terrestres et de la structuration des continents, à travers une succession de séquences de plus de 350 millions d'années. La valeur scientifique du site a été reconnue dès le XVIII^e siècle, et a rapidement suscité l'intérêt de la communauté internationale, en faisant un lieu fondateur dans l'émergence de la volcanologie moderne et l'histoire des sciences.

Comparaison avec des biens similaires :

- ▶ **À surfaces et âges similaires** : la Chaîne des Puys est le seul champ monogénique intracontinental à réunir une telle densité d'édifices non associés à un stratovolcan, aussi nombreux, diversifiés, préservés et étudiés.
- ▶ **Morphologiquement** : l'Itasy sur l'île de Madagascar est le seul site comparable, mais elle ne s'inscrit pas dans le même contexte structural et ne rassemble pas tous les objets géologiques de la Chaîne des Puys.
- ▶ **Esthétiquement** : le remarquable alignement d'édifices individualisés et concentrés, constitue un paysage aussi captivant que distinctif par rapport à d'autres champs monogéniques épars, tels que Michoacán-Guanajuato au Mexique, Wudalianchi en Chine ou Craters of the Moon aux Etats-Unis.



Un paysage admirable, emblématique par sa beauté mais également une formidable encyclopédie du volcanisme

3

Un projet de territoire fédérateur

3.a Les porteurs du projet



Le Conseil général du Puy-de-Dôme, en partenariat avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Clermont-Ferrand (dont les laboratoires Magmas et Volcans, Géolab¹, le CHEC² et l'école VetAgro Sup), et avec le soutien des Services de l'Etat en région, du Conseil régional d'Auvergne et de Clermont Communauté, mène depuis 2007 le projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.



De nombreux acteurs économiques tels que Michelin ou Volvic, des représentants de la société civile ainsi que du milieu associatif et pédagogique vont être amenés à jouer un rôle important, matière de mécénat, de sensibilisation, et de partage du projet.

1 ▶ Laboratoire de géographie physique et environnementale - GEOLAB (Université de Clermont-Ferrand II, CNRS)
2 ▶ Centre Historique Espaces et Cultures

3.b Le plan de gestion

Objectifs

C'est une partie intégrante et fondamentale du dossier d'inscription depuis dix ans. Son objectif premier est d'assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle. Pour ce faire le plan de gestion doit définir un mode de gouvernance et garantir l'effectivité des objectifs et actions qui y sont retenus.

À noter que ce plan de gestion propre au bien patrimoine mondial ne vise pas à répondre à toutes les problématiques du territoire mais à garantir les valeurs ayant motivé sa reconnaissance internationale. Il ne vise donc pas l'exhaustivité mais répond à des objectifs ciblés qui découlent des principales menaces qui peuvent fragiliser le bien : la perte de son identité visuelle, les dégradations physiques et les risques naturels dus à sa nature géologique.

DATES À RETENIR

- ▶ Octobre 1977 : Création officielle du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ;
- ▶ Septembre 2000 : Classement de la Chaîne des Puys au titre de la loi 1930
- ▶ Janvier 2008 : Attribution du label GRAND SITE DE FRANCE® au puy de Dôme.

Mise en œuvre



Roger Gardes
président du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

Réalisé avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, mais également avec les différents partenaires et les utilisateurs du site, il permet de coordonner et de compléter les politiques publiques sectorielles menées notamment par les communes, communautés de communes, le Département et la Région, ainsi que les mesures de protection et autre programmes d'action déjà en œuvre sur le territoire comme l'Opération Grand Site du puy de Dôme.

Les actions en trois grands axes :

La préservation de la lisibilité et de l'intégrité du paysage et des édifices volcaniques et géologiques qui passe par une gestion forestière appropriée.

La gestion de la fréquentation touristique et le maintien des activités économiques locales notamment le pastoralisme.

Le partage du projet à travers la diffusion des savoirs, de la connaissance et de l'éducation.

4

Le processus d'inscription

4.a Les étapes et le calendrier

Procédure longue et complexe, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial se divise en plusieurs grandes étapes :

La liste indicative française 1

Inventaire des sites naturels et culturels nationaux les plus importants, la liste indicative constitue un état prévisionnel des biens que la France peut décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir. **La première et indispensable étape en vue de l'inscription au patrimoine mondial consiste donc à être inscrit sur cette liste indicative nationale.** Pour cela, un dossier est à présenter devant le Comité national des biens français du patrimoine mondial, et doit recevoir un avis favorable du ministère de la Culture ou/et du Développement durable.

La sélection nationale 2

Le Comité national des biens français du patrimoine mondial sélectionne chaque année en novembre, deux dossiers après audition de différents candidats, pour proposition de nomination auprès du Centre du patrimoine mondial (UNESCO).

Les organisations consultatives 3

Les biens nominés pour la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels nominés. Cette instruction se déroule sur 18 mois, entre examen en « chambre » et visite sur le terrain par des spécialistes mondiaux du type de bien concerné (volcanologues, géologues, biologistes, paysagistes, architectes, archéologues...).

Le Comité du patrimoine mondial 4

Le rapport d'évaluation des organisations consultatives propose une décision au Comité du patrimoine mondial. **Une fois par an, ce Comité se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.** Il peut aussi rejeter une candidature, ou différer sa décision et demander aux Etats-parties de plus amples informations sur leurs sites.

4.b Le calendrier

2007

2007 : **lancement de la réflexion** par le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme, premières rencontres avec le Ministère du Développement durable et identification des circuits décisionnels.

2008

2008 : **étude de faisabilité** : rencontres de scientifiques et d'experts internationaux du patrimoine mondial.

2009

2009 : **constitution d'un réseau scientifique et d'interlocuteurs institutionnels**, signatures de conventions pour la constitution et le portage collectif du dossier avec les partenaires.

2010

Janvier à mars 2010 : **rédaction d'un premier dossier de candidature** pour la liste indicative française.

Juin 2010 : **audition devant le Comité des biens français du patrimoine mondial (CBFPM).**

2011

Septembre-novembre 2010 : **rédaction d'un dossier complémentaire et avis favorable du CBFPM** pour l'inscription de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne sur la liste indicative française.

Décembre à mai 2011 : **conférences, ateliers de travail et réunions publiques** de sensibilisation, participation et soutien au projet.

Novembre 2010 à septembre 2011 : **constitution du dossier de candidature** au format d'inscription défini par l'UNESCO et élaboration d'un plan de gestion en lien avec les différents acteurs du territoire.

Octobre 2011 : **dépôt du dossier** auprès des instances nationales pour être admissibles au grand oral de sélection nationale devant le Comité des biens français en novembre 2011 et faire partie des candidats français en 2012.

2013

Si ces démarches aboutissent, possibilité d'examen à l'été 2013 par le Comité du patrimoine mondial après près de deux ans d'évaluation par les organisations consultatives.

1

2

3

4



4.c Autour du projet

Les actions

Des réunions publiques d'information et de concertation ont été mises en place pour **permettre la participation la plus large possible** à une démarche de valorisation et de protection collectives. Elles se poursuivront jusqu'au dépôt de la candidature.

Des points d'information UNESCO seront également installés dans les lieux touristiques du département pour informer les visiteurs : puy de Dôme, col de Ceyssat, musée de Lezoux, Vulcania, Espace info Volvic...

L'adhésion

Une campagne de communication grand public a été lancée auprès des puydômois pour mobiliser l'ensemble du territoire autour de la candidature.

L'implication de tous autour de la protection et de la valorisation de ce patrimoine est essentielle au regard de l'alinéa 123 des **Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial** :

« Les Etats parties sont encouragés à préparer les propositions d'inscription avec la participation d'une large gamme d'acteurs concernés, y compris des gestionnaires de sites, autorités locales et régionales, communautés locales, ONG et autres parties intéressées ».

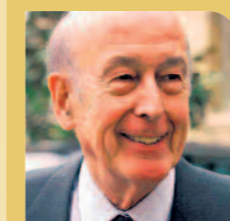
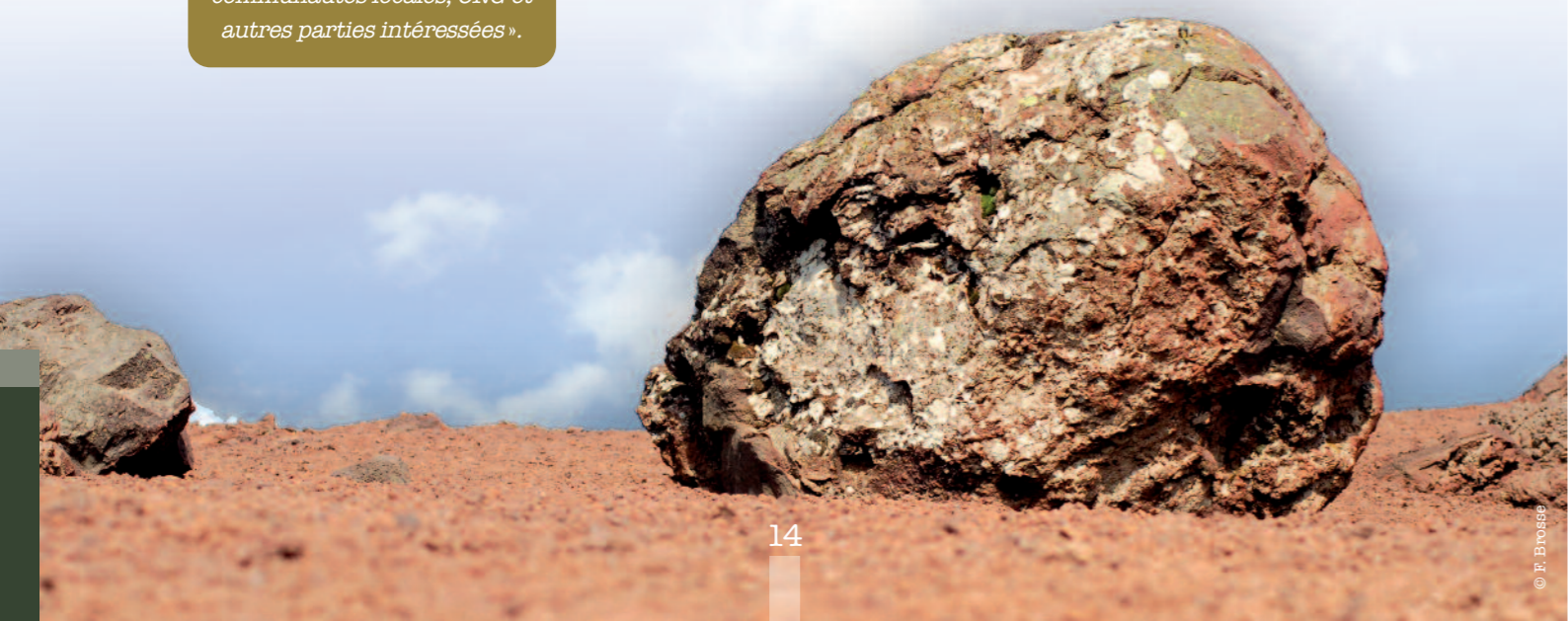
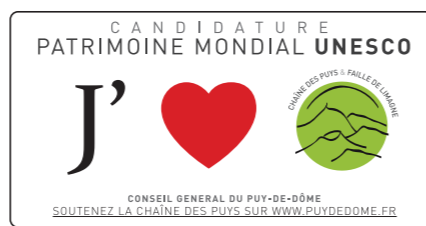
C'est dans ce but qu'un comité de soutien, a été créé pour rassembler toutes les personnes désireuses de valoriser la richesse du patrimoine.

L'inscription à la liste de soutien se fait directement sur le site internet du projet, sur la page Facebook ou bien par lettre manuscrite.

Ce projet d'envergure se réalisera avec le soutien et la participation des citoyens.

www.puydedome.fr/unesco

Conseil général du Puy-de-Dôme
Projet UNESCO - Vinciane Rivet
24, rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand cedex 1



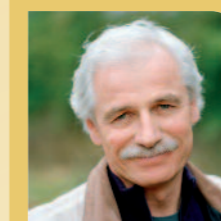
VALÉRY GISCARD D'ESTAING
Président de la République (1974 - 1981)

« C'est bien volontiers que j'assure mon soutien dans cette démarche. Je souhaite qu'elle aboutisse et salue ce qui est entrepris pour la mener à bien ».



LAURE ADLER
Écrivain, journaliste et productrice

« Comment ne pas imaginer l'inscription au patrimoine mondiale ? Cette Chaîne qui évoque l'aube de l'humanité, qui est et demeure l'un des paysages les plus inviolés d'Europe et qui nous apporte par la fusion de cette nature le sentiment océanique de l'existence ».



YANN ARTHUS-BERTRAND
Réalisateur et photographe

« J'ai eu l'occasion de photographier le puy de Dôme et sa célèbre chaîne et j'en conserve un grand souvenir. La Chaîne des Puy constitue un alignement de volcans unique en son genre et il est de notre devoir de tout mettre en œuvre pour assurer une préservation efficace et durable ».



PIERRE MAZATAUD
Écrivain et géographe

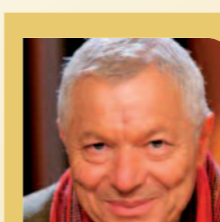
« Pour apporter mon soutien à cette candidature, voici un texte d'Haroun Tazieff : " Pour le vulcanologue habitué aux cratères hostiles emplis de fumées qui éruculent des giclées de cailloux ou de scories incandescentes [...] les Puy entrés tout juste dans le sommeil [offrent] un extraordinaire musée naturel où il retrouve, paisible, figé par une baguette ensorcelée, ce qui l'avait terrifié "... ».

Ils Soutiennent cette Candidature au patrimoine mondial



FRANÇOISE HÉRITIER
Anthropologue
Professeur au Collège de France

« J'appuie fortement la demande de classement de notre magnifique Chaîne des Puy si proche du Livradois où se trouve mon berceau familial. Mon soutien s'inscrit à la fois dans mon attachement à l'Auvergne et à la juste reconnaissance de cet unique alignement de volcans ».



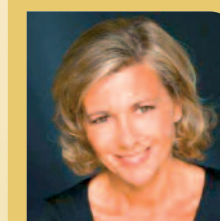
DENIS TILLINAC
Écrivain, éditeur et journaliste

« Les volcans d'Auvergne dessinent entre ciel et vallons, un paysage mystérieux. Les rondeurs, qu'ils profilent, sont austères, encore que féminines. L'Ensemble mérite amplement l'honneur d'un classement par l'UNESCO : il compose une symphonie paysagère rare et magique ».



RENAUD LAVILLENIE
Perchiste champion d'Europe

« Évoluant en Auvergne depuis trois belles années sportives, je supporte la candidature de la Chaîne des Puy au patrimoine mondial de l'UNESCO en espérant qu'elle sera récompensée ».



CLAIRE CHAZAL
Journaliste

« C'est un très beau projet dont je partage les valeurs et qui met en exergue un territoire auquel je suis attachée. C'est pourquoi, je m'y associe bien volontiers et y apporte tout mon soutien ».



Coordonnées

pour le contact
de l'institution locale officielle

Institution

Conseil général du Puy-de-Dôme
Hôtel du Département
24, Rue Saint Esprit - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.puydedome.fr

Coordination

Cécile OLIVE-GARCIA,
Chef de projet,
Direction générale des Services
Courriel : cecile.olive@cg63.fr
Téléphone : 04 73 42 12 15 - Fax : 04 73 42 20 44

Contact presse

Rachel CORRE - 04 73 42 24 84 - rachel.corre@cg63.fr

Conception graphique

Rudy MOUTIER - Imprimerie Conseil général du Puy-de-Dôme

Impression

Imprimerie Conseil général du Puy-de-Dôme

Juin 2011

PATRIMOINE MONDIAL



PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL